Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1082026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 – 19 H 00

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre 2026 à 19 h 00,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 26 octobre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, LOYER, LE JEUNE et Messieurs BONNEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Mesdames BRIENT, HUET AUBOIN, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et GIRONDEAU

Pouvoirs avaient été donnés par :
Madame BRIENT à Madame MOURET
Madame HUET AUBOIN à Mme KERHOUSSE
Madame MILON à Monsieur CRASSIN
Madame PRIGENT à Monsieur LE GOFF
Madame QUERE à Monsieur BONNEAU
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur GIRONDEAU à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

DELIBERATION N° 108/2026
ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur PERU explique que le tracteur ISEKI des services techniques dysfonctionne et doit être remplacé.

Des devis ont été demandés à Rennes Motoculture et Alexandre Distribution Guingampaise afin de faire l'acquisition d'un nouvel engin.

Rennes Motoculture propose un tracteur de marque Kubota – 35 CV pour 47 600 € TTC. La société Alexandre Distribution Guingampaise propose un tracteur de marque Iseki – 35 CV pour 33 642 € TTC.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 28 octobre, le conseil municipal est invité à faire un choix entre les deux propositions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition d'un nouveau tracteur pour les services techniques et autorise le Maire à signer le devis de 33 642 € TTC de l'entreprise Alexandre Distribution Guingampaise.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,
Pascal BONNEAU.